

ALMANACH
DES
COOPÉRATEURS
BELGES
POUR 1895

QUATRIÈME ANNÉE

PRIX : 15 CENTIMES

L. BERTRAND

11, Rue James Watt, Bruxelles

Tous pour un - Un pour tous

EN GARDE !

Les refroidissements, les rhumes, les maux de gorge, les oppressions, les transpirations, les frissons et toutes les affections des voies respiratoires sont pernicieux en cette saison.

Ayez recours à la célèbre

PASTILLE Em. PONCELET

pour garantir votre poitrine et votre gorge.
Deux pastilles prises de temps en temps mettent à l'abri de tout danger.

Le GOUDRON uni au CHLORATE DE POTASSE dans la

PASTILLE PONCELET

constitue, de l'avis des académies et du monde médical, le remède véritablement infaillible. Donc, si vous toussiez, si la gorge vous chatouille, achetez partout pour 1 fr. 50, une boîte de 100 Pastilles Em. Poncelet. En garde contre les copies ou imitations qui sont faites pour tromper le malade. A cet effet exigez la signature : *Em. Poncelet.*

PAR AN : 500,000 GUÉRISONS AUTHENTIQUES

Dépôt général, France et Colonies : BOYAVAL, pharmacien, rue de Lannoy, Roubaix ; — Paris, MALAVANT, pharmacien. Envoi franco contre 1 fr. 60 en mandat ou timbres-poste, à M. BOYAVAL.

LISEZ :

Paris, 17 janvier 1894.

Monsieur PONCELET,

C'est bien volontiers que je viens vous dire que vos Pastilles Em. PONCELET au goudron, etc., sont excellentes pour calmer la toux et faire évoluer un rhume vers sa fin, sans que le patient en soit incommodé. Le docteur AYME-BEY, boul. Saint-Germain, 16, Paris.

ALMANACH

DES

Coopérateurs Belges

1895

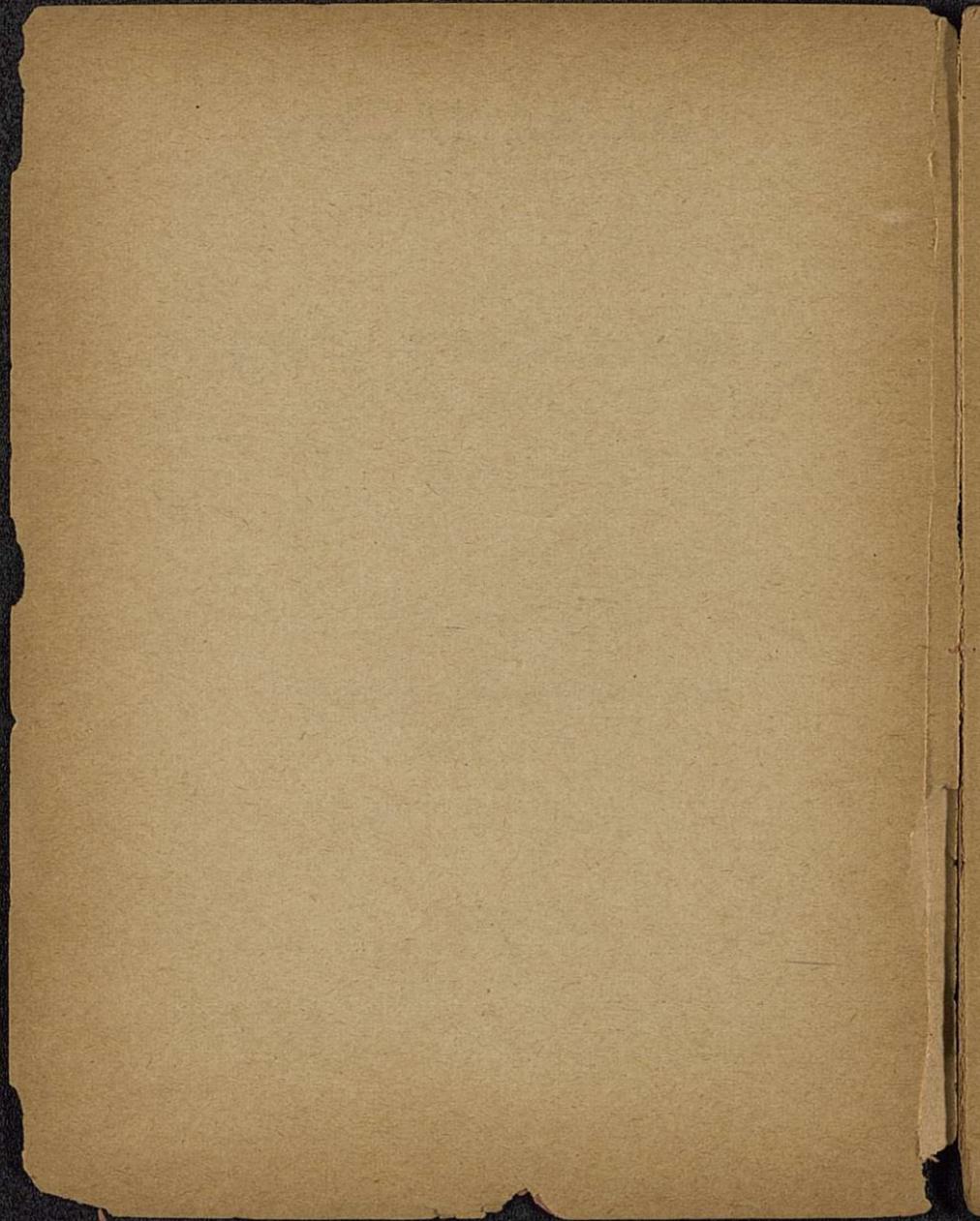
QUATRIÈME ANNÉE

BRUXELLES

Bureaux du journal *Les Coopérateurs Belges*

11, RUE JAMES WATT, 11

—
1894



CALENDRIER POUR 1895

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1 mardi	1 vendredi	1 vendredi	1 lundi
2 mercredi	2 samedi	2 samedi	2 mardi
3 jeudi	3 Dimanche	3 Dimanche	3 mercredi
4 vendredi	4 lundi	4 lundi	4 jeudi
5 samedi	5 mardi	5 mardi	5 vendredi
6 Dimanche	6 mercredi	6 mercredi	6 samedi
7 lundi	7 jeudi	7 jeudi	7 Dimanche
8 mardi	8 vendredi	8 vendredi	8 lundi
9 mercredi	9 samedi	9 samedi	9 mardi
10 jeudi	10 Dimanche	10 Dimanche	10 mercredi
11 vendredi	11 lundi	11 lundi	11 jeudi
12 samedi	12 mardi	12 mardi	12 vendredi
13 Dimanche	13 mercredi	13 mercredi	13 samedi
14 lundi	14 jeudi	14 jeudi	14 Dimanche
15 mardi	15 vendredi	15 vendredi	15 lundi
16 mercredi	16 samedi	16 samedi	16 mardi
17 jeudi	17 Dimanche	17 Dimanche	17 mercredi
18 vendredi	18 lundi	18 lundi	18 jeudi
19 samedi	19 mardi	19 mardi	19 vendredi
20 Dimanche	20 mercredi	20 mercredi	20 samedi
21 lundi	21 jeudi	21 jeudi	21 Dimanche
22 mardi	22 vendredi	22 vendredi	22 lundi
23 mercredi	23 samedi	23 samedi	23 mardi
24 jeudi	24 Dimanche	24 Dimanche	24 mercredi
25 vendredi	25 lundi	25 lundi	25 jeudi
26 samedi	26 mardi	26 mardi	26 vendredi
27 Dimanche	27 mercredi	27 mercredi	27 samedi
28 lundi	28 jeudi	28 jeudi	28 Dimanche
29 mardi		29 vendredi	29 lundi
30 mercredi		30 samedi	30 mardi
31 jeudi		31 Dimanche	

LES COOPÉRATEURS BELGES

ORGANE MENSUEL DE LA COOPÉRATION

Bureaux : 11, rue James Watt, Bruxelles

Abonnement, Almanach compris : Belgique, fr. 1.25 ; Union postale, 2 francs

CALENDRIER POUR 1895

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
1 mercredi	1 samedi	1 lundi	1 jeudi
2 jeudi	2 Dimanche	2 mardi	2 vendredi
3 vendredi	3 lundi	3 mercredi	3 samedi
4 samedi	4 mardi	4 jeudi	4 Dimanche
5 Dimanche	5 mercredi	5 vendredi	5 lundi
6 lundi	6 jeudi	6 samedi	6 mardi
7 mardi	7 vendredi	7 Dimanche	7 mercredi
8 mercredi	8 samedi	8 lundi	8 jeudi
9 jeudi	9 Dimanche	9 mardi	9 vendredi
10 vendredi	10 lundi	10 mercredi	10 samedi
11 samedi	11 mardi	11 jeudi	11 Dimanche
12 Dimanche	12 mercredi	12 vendredi	12 lundi
13 lundi	13 jeudi	13 samedi	13 mardi
14 mardi	14 vendredi	14 Dimanche	14 mercredi
15 mercredi	15 samedi	15 lundi	15 jeudi
16 jeudi	16 Dimanche	16 mardi	16 vendredi
17 vendredi	17 lundi	17 mercredi	17 samedi
18 samedi	18 mardi	18 jeudi	18 Dimanche
19 Dimanche	19 mercredi	19 vendredi	19 lundi
20 lundi	20 jeudi	20 samedi	20 mardi
21 mardi	21 vendredi	21 Dimanche	21 mercredi
22 mercredi	22 samedi	22 lundi	22 jeudi
23 jeudi	23 Dimanche	23 mardi	23 vendredi
24 vendredi	24 lundi	24 mercredi	24 samedi
25 samedi	25 mardi	25 jeudi	25 Dimanche
26 Dimanche	26 mercredi	26 vendredi	26 lundi
27 lundi	27 jeudi	27 samedi	27 mardi
28 mardi	28 vendredi	28 Dimanche	28 mercredi
29 mercredi	29 samedi	29 lundi	29 jeudi
30 jeudi	30 Dimanche	30 mardi	30 vendredi
31 vendredi		31 mercredi	31 samedi

FÉDÉRATION BELGE

DES

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

S'adresser pour affiliation et renseignements au Secrétaire :

M. DE QUÉKER, 17, RUE DE L'AMIGO, BRUXELLES

CALENDRIER POUR 1895

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 Dimanche	1 mardi	1 vendredi	1 Dimanche
2 lundi	2 mercredi	2 samedi	2 lundi
3 mardi	3 jeudi	3 Dimanche	3 mardi
4 mercredi	4 vendredi	4 lundi	4 mercredi
5 jeudi	5 samedi	5 mardi	5 jeudi
6 vendredi	6 Dimanche	6 mercredi	6 vendredi
7 samedi	7 lundi	7 jeudi	7 samedi
8 Dimanche	8 mardi	8 vendredi	8 Dimanche
9 lundi	9 mercredi	9 samedi	9 lundi
10 mardi	10 jeudi	10 Dimanche	10 mardi
11 mercredi	11 vendredi	11 lundi	11 mercredi
12 jeudi	12 samedi	12 mardi	12 jeudi
13 vendredi	13 Dimanche	13 mercredi	13 vendredi
14 samedi	14 lundi	14 jeudi	14 samedi
15 Dimanche	15 mardi	15 vendredi	15 Dimanche
16 lundi	16 mercredi	16 samedi	16 lundi
17 mardi	17 jeudi	17 Dimanche	17 mardi
18 mercredi	18 vendredi	18 lundi	18 mercredi
19 jeudi	19 samedi	19 mardi	19 jeudi
20 vendredi	20 Dimanche	20 mercredi	20 vendredi
21 samedi	21 lundi	21 jeudi	21 samedi
22 Dimanche	22 mardi	22 vendredi	22 Dimanche
23 lundi	23 mercredi	23 samedi	23 lundi
24 mardi	24 jeudi	24 Dimanche	24 mardi
25 mercredi	25 vendredi	25 lundi	25 mercredi
26 jeudi	26 samedi	26 mardi	26 jeudi
27 vendredi	27 Dimanche	27 mercredi	27 vendredi
28 samedi	28 lundi	28 jeudi	28 samedi
29 Dimanche	29 mardi	29 vendredi	29 Dimanche
30 lundi	30 mercredi	30 samedi	30 lundi
	31 jeudi		31 mardi

LA COOPÉRATION

par Louis BERTRAND

1 beau volume de 180 pages

publié dans la *Bibliothèque belge des Connaissances modernes*. Prix, fr. 1.25

En vente à la LIBRAIRIE DU PEUPLE, 35, rue des Sables, Bruxelles

ANNÉE 1895

Quatre-Temps

Du Carême	6, 8 et 9 mars.
De la Pentecôte.	5, 7 et 8 juin.
De Septembre	18, 20 et 21 septembre.
De l'Avent	18, 20 et 21 décembre.

Fêtes mobiles

Septuagésime.	10 février.	Pentecôte.	2 juin.
Les Cendres	27 février.	Trinité.	9 juin.
Pâques	14 avril.	Fête-Dieu.	13 juin.
Rogations	20, 21 et 22 mai.	1 ^{er} dimanche de l'Avent, 1 ^{er} dé-	
Ascension	23 mai.	cembre.	

Commencement des Quatre Saisons

Printemps	le 20 mars,	à 8 h. 58 m. du soir.
Été	le 21 juin,	à 4 h. 53 m. du soir.
Automne	le 23 septembre,	à 7 h. 19 m. du matin.
Hiver	le 22 décembre,	à 1 h. 48 m. du matin.

Eclipses

Il y aura, en 1895, trois éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

1. Eclipse totale de lune, le 11 mars 1895, visible à Bruxelles. Commencement de l'éclipse totale à 3 h. du matin; milieu à 3 h. 48 m. du matin; fin de l'éclipse totale à 4 h. 36 m. du matin.

2. Eclipse partielle de soleil, le 25 mars 1895, invisible à Bruxelles.

3. Eclipse partielle de soleil, le 20 août 1895, invisible à Bruxelles.

4. Eclipse totale de lune, le 4 septembre 1895, en partie visible à Bruxelles. Commencement de l'éclipse totale à 5 h. 15 m. du matin; milieu à 6 h. 6 m. du matin; fin de l'éclipse à 6 h. 56 m. du matin.

5. Eclipse partielle de soleil, le 18 septembre 1895, invisible à Bruxelles.

COOPÉRATION

On ne conteste plus aujourd'hui les bienfaits de la coopération. A l'exception d'un petit clan, formé d'intéressés dont elle contrarie les projets ou l'exploitation, tout le monde s'accorde à reconnaître que la suppression des intermédiaires entre producteurs et consommateurs s'impose de plus en plus, et que le seul moyen d'y arriver efficacement, pour tous ceux qui contribuent à la production générale à un titre quelconque, consiste dans l'organisation et la propagation des sociétés coopératives.

Celles-ci, dépendant des consommateurs mêmes, apportent des soins tout particuliers au choix des marchandises, à la vérification de leurs qualités et à la réduction des prix que l'on peut obtenir par des achats en gros, grâce surtout à la Fédération.

Elles forment en outre une admirable école d'administration où les travailleurs vont faire leur éducation des affaires, où ils se pénètrent des difficultés pratiques inhérentes à toute entreprise, où ils se préparent à un rôle plus haut et plus important encore.

C'est pourquoi il importe de favoriser le développement des sociétés coopératives en provoquant l'adhésion de nombreux membres; en augmentant leur clientèle, partant leur chiffre d'affaires; en visant à réaliser de forts dividendes qui, constituant une épargne indirecte, apportent chaque année dans les familles une aide éminemment salutaire et réparatrice; enfin, en constituant un fonds de réserve qui

assure l'existence de la société, quelles que puissent être les variations du capital ou du nombre des sociétaires.

Il faut donc multiplier les sociétés coopératives. Certes, on en voit éclore chaque année de nouvelles en Belgique; mais leur multiplication est relativement insuffisante, si l'on tient compte de la densité et des besoins de la population belge.

Une des causes de cette insuffisante expansion, c'est l'ignorance. En dehors des grands centres où, grâce à la concurrence entre commerçants, les conditions d'approvisionnement peuvent être moins onéreuses qu'ailleurs pour la classe ouvrière, c'est avec peine que se créent et se maintiennent les sociétés coopératives, dont on n'apprécie pas assez l'importance.

Aidant l'ignorance, existent de nombreux préjugés et des hostilités intransigeantes; celles des commerçants d'abord et souvent aussi de notabilités qui voient dans une organisation quelconque de la classe ouvrière une menace de ruine de leur prédominance souvent basée sur la routine et de vaines apparences.

Après les obstacles à la multiplication, il faut tenir compte des nuisances aux développements : manque ou insuffisance de direction, rivalités personnelles, défaut ou imperfection de contrôle, crédit, comptabilité nulle ou irrégulière, âpreté des administrateurs pour leur société, situation précaire du personnel.

Mais le principal des obstacles et des nuisances consiste dans la constitution de petits groupes alimentaires coopérateurs qui tendent également à la suppression des intermédiaires, qui ont une incontestable utilité immédiate, mais qui, par contre, offrent

moins de garantie au point de vue du contrôle des marchandises, de l'éducation administrative, du développement et de la stabilité.

Certes, leur multiplication peut être facile puisqu'elle dépend du groupement spontané de quelques familles, mais combien aléatoire. Ce qui caractérise le groupe coopérateur, c'est un manque absolu de sécurité résultant du défaut de forme légale. Les hostilités y ont plus d'effets nuisibles, les coteries s'y forment plus aisément et ainsi provoquent l'éparpillement des forces coopératrices. Le groupe n'offre d'autre stimulant à ses membres que l'intérêt matériel immédiat, dégagé de tout lien moral, de toute solidarité solide et efficace. L'intérêt individuel seul prédomine. Le groupe coopératif est le masque ou la caricature de la vraie société coopérative.

Plus simple dans son organisation et dans son fonctionnement, il peut séduire davantage, mais en réservant des déceptions à tous ceux qui, y ayant eu recours, en auraient attendu de larges conséquences matérielles et morales.

La multiplicité des groupes, outre qu'elle enraie l'extension de la saine coopération, pourrait arriver à détacher d'elle ses meilleurs partisans, en raison de sa négative influence morale.

Jusque maintenant, le préjudice n'a pas été très grand; mais il pourrait s'accroître et faire dévoyer l'admirable mouvement coopératif qui se produit intensément partout.

Il importe donc de veiller à la situation et de prendre en temps utile les mesures nécessaires.

Deux remèdes radicaux, immédiatement utilisables,

me paraissent suffire à conserver à la coopération son caractère et à assurer ses progrès.

Le premier est du ressort des plus fortes sociétés coopératives; le second dépend de toutes les sociétés coopératives.

Non seulement je suis hostile à la création de simples groupes coopératifs, mais encore je trouve nuisible ou dangereuse la création de trop nombreuses sociétés coopératives dans un cercle trop étroit, qui les astreint fatalement à se traiter en concurrentes.

Quelle somme d'efforts administratifs dépensée pour ces nombreuses sociétés indépendantes, quel désaccord dans les achats, quelle restriction dans les marchés à conclure!

Ne serait-il pas de beaucoup préférable que l'unité d'action fût respectée? Et quel moyen plus simple pour cela que la fondation d'une seule société pour une grande agglomération, avec des subdivisions, sections ou succursales dans les agglomérations secondaires environnantes.

Ces succursales auraient la même utilité qu'une société coopérative indépendante, elles pourraient être largement multipliées, enfin elles pourraient acquérir très rapidement tous les développements que comporte le milieu.

On trouverait dans l'adoption de ce système, l'annihilation des obstacles de toute nature inhérents à toute œuvre nouvelle et la suppression des nuisances dont il a été question plus haut.

Les magasins des sections ou succursales étant installés complètement par la maison-mère, n'ont pas à traverser toutes les phases d'essais, à subir les effets

de l'inexpérience d'administrateurs novices qui, sans consulter les besoins et les goûts qu'ils ignoraient parfois, n'ont que trop souvent donné l'exemple d'un approvisionnement excessif et superflu, compromettant au début les affaires mêmes de leur société.

La maison-mère, grâce à ses magasins-succursales, peut contracter des marchés plus considérables et obtenir par ce fait des réductions de prix ou d'autres conditions avantageuses.

Elle y serait aidée par la Fédération des sociétés coopératives pour les achats, que je considère comme le second remède radical, à la condition qu'elle serve à renforcer et à étendre les groupements légaux existants et non à leur susciter des concurrents. C'est là un point discuté au Congrès des sociétés coopératives sur lequel il est impossible d'insister ici.

Néanmoins, ce serait un tort de croire que toutes les sociétés existantes n'ont pas besoin de conseils et d'indications utiles pour poursuivre leur marche. La Fédération consultative est appelée à rendre de très grands services en s'occupant non seulement des formalités à remplir pour la constitution des sociétés, mais encore de l'organisation intérieure, de l'établissement et du contrôle des écritures, etc.

A tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent des sociétés coopératives, à méditer ce grave problème qu'avec d'autres je ne fais ici que poser et à faire en sorte que la concurrence entre individus ne soit pas remplacée par la concurrence entre collectivités. Il n'en résulterait pas moins des froissements et des sacrifices particuliers qu'il importe d'éviter. Remplaçons la concurrence par l'émulation ; la coopération seule le permet.

On a dit avec raison que la coopération n'était pas un but, mais un moyen. Faisons en sorte, puisqu'il en est temps encore, qu'on n'en fasse pas une arme contre les coopérateurs mêmes.

HENRI BURY.

Comment se fondent les religions. — Un homme d'une imagination forte se fait suivre par quelques personnes d'une imagination faible. Le troupeau augmente; le fanatisme commence; la fourberie achève. Un homme puissant vient; il voit une foule qui s'est mis une selle sur le dos et un mors à la bouche; il monte sur elle et la conduit.

VOLTAIRE.

SOYONS PRUDENTS !!!

EMPLOYONS LE

VINAIGRE VICTORIA

garanti à l'analyse de pur vin de dattes

Pour le gros, s'adresser :

GRANDE VINAIGRERIE MODÈLE A VAPEUR

LIÈGE (LONGDOZ)

LES DOUZE VERTUS DE LA COOPÉRATION (1)

Un jour un Anglais fit le pari qu'il se tiendrait sur le Pont-Neuf, à Paris, de huit heures du matin à midi, offrant de changer des louis d'or contre des pièces d'un sou et que personne ne lui en prendrait.

En effet, chaque passant auquel il offrait ses pièces d'or pour un sou, haussait les épaules en disant : « Faut-il me croire bête pour penser que je vais me laisser attraper de la sorte ! » Quelques-uns menacèrent de le faire arrêter comme filou. En vérité, l'Anglais allait gagner son pari, car midi était près de sonner, quand par malheur pour lui, une nourrice vint à passer avec son bébé qui, à la vue des belles pièces d'or, se mit à crier qu'il en voulait. La bonne eut beau essayer de le consoler, l'enfant cria si fort qu'elle finit par s'exécuter, en se disant qu'après tout ce n'était qu'un sou de perdu !

Lecteurs, voilà l'histoire de la coopération. Echanger les misères de l'organisation sociale actuelle contre l'association coopérative, c'est échanger un sou contre une pièce d'or. Pour le public, pour les consommateurs, il y aurait tout à gagner : et qu'y aurait-il à perdre ? Rien, absolument rien. Mais allez donc dire cela aux passants ! Ils vous rient au nez et vous demandent si vous les prenez pour des dupes : quelques-uns même vous traitent d'exploiteurs.

Lecteurs de ce petit Almanach, ne faites pas comme les passants du Pont-Neuf qui perdirent une bonne occasion pour se croire trop malins. Soyez plutôt comme ce petit enfant qui eut seul plus d'esprit que tous les autres : il crut à ce qu'on lui disait : il cria jusqu'à ce qu'il tint la pièce. Criez aussi jusqu'à ce que vous teniez la coopération.

(1) Extrait de l'Almanach de la Coopération française, publié sous la direction de M. Charles Gide.

Nous allons vous énumérer ses vertus : nous n'en comptons que douze, parce qu'il n'y a que douze mois, mais, en cherchant mieux, on en trouverait autant que de jours dans l'année.

1. — Mieux vivre

Si je mets cet avantage au premier rang, ce n'est pas que ce soit le plus important, mais parce que, avant toutes choses, il faut bien commencer par vivre, et, s'il se peut, par bien vivre. L'ouvrier surtout, qui a une rude tâche physique à remplir, a besoin de soutenir ses forces par une bonne alimentation. Or, c'est précisément lui qui, forcé d'acheter chez de petits débitants qui lui vendent à crédit, est réduit à consommer tous les produits avariés et innommables qui font la gloire et la fortune du commerce de notre temps. Vins frelatés, café de pois chiches, beurre de margarine, poivre de balayures, eaux-de-vie vénéneuses, tout cela tombe dans la grande bouche du peuple, au grand détriment de sa santé et de sa capacité de travail.

Eh bien ! la société coopérative de consommation lui assure des aliments de parfaite qualité, des meilleures provenances. Sans parler même des sociétés anglaises, qui, par l'intermédiaire du Wholesale, envoient chercher directement, et sur leurs propres navires, le beurre en Normandie et le thé en Chine, — nous pouvons citer la Moissonneuse de Paris, qui, au lieu du vin exécrationnable qu'on débite à Paris, sert à ses membres un excellent vin acheté directement, et par 30,000 hectolitres à la fois, à des propriétaires du Languedoc, et bien d'autres encore. Même quand les sociétés coopératives ne sont pas assez riches pour acheter directement aux lieux de production, elles peuvent du moins, en achetant en gros, et, au besoin, en faisant faire des analyses, donner aux ouvriers une sécurité qu'il leur serait impossible de se procurer autrement.

2. — Payer comptant

Comment faites-vous de cela un avantage, direz-vous peut-être ? Payer comptant peut être fort désagréable et ce n'est pas toujours possible. Bon pour le riche, qui n'a qu'à mettre la main au gousset pour prendre l'argent ; mais, pour l'ouvrier, exiger qu'il paye comptant, c'est lui fermer la porte du magasin.

Erreur, funeste erreur. C'est le riche, au contraire, qui peut se permettre, sans grand danger, l'achat à crédit : le pauvre doit le fuir comme le feu. L'achat à crédit, pour lui, c'est la servitude vis-à-vis du marchand qui le tient, qui ne le lâche plus, et en profite pour lui écouler ses marchandises avariées ; c'est la vie empoisonnée par la perspective du « compte qui court », comme on dit, et qui court en effet avec une telle rapidité que, plus jamais, on ne pourra le rattraper : c'est la tentation des dépenses inutiles, mais auxquelles on se laisse commodément aller quand le marchand ne réclame pas d'argent et se borne à ajouter une ligne ou deux au compte. C'est bientôt, quand le terme fatal est arrivé et que le marchand commence à se fâcher, la vie honteuse, les détours furtifs dans la rue pour ne pas passer devant le magasin, et quand la dette devient trop criarde, le changement de domicile en cachette et la petite faillite.

Payer comptant, au contraire, c'est l'indépendance et c'est la liberté : « Voici votre marchandise. — Voilà votre argent. » Donnant, donnant. Pas de dette : or, la dette, ai-je dit, est une des formes de l'esclavage. On ne peut pas toujours payer comptant, dit-on, quand l'ouvrier n'est payé qu'à la quinzaine ? On le peut si on le veut : il suffit, pour cela, d'avoir une quinzaine d'avance. Et c'est justement un des excellents effets des sociétés coopératives — par cette pression morale qu'elles exercent sur leurs membres et par l'exemple de leurs coassociés — de leur faire prendre cette salubre et virile habitude de ne rien acheter sans avoir de quoi le payer.

3. — Epargner sans peine

Qui dit épargne dit privation : les deux mots sont synonymes et les deux idées semblent inséparables. Qui peut épargner sans se priver de quelque chose ? Pas même le riche : à plus forte raison le pauvre non plus. Du moins, pour le riche, l'épargne n'est que la privation du superflu ; mais pour le pauvre c'est, n'est-ce pas ? le retranchement de quelque besoin nécessaire, une véritable et douloureuse amputation.

Pourtant l'association coopérative a résolu ce problème insoluble : elle a trouvé le moyen de créer l'épargne sans douleur, sans peine, sans même que celui qui bénéficiera de cette épargne s'en doute seulement. Sur certaines enseignes de dentistes, on lit : « Ici on opère sans douleur. » Sur les enseignes des sociétés coopératives, il faudrait lire : *Ici on épargne sans douleur.*

Voici comment. A chaque fois que l'associé fait un achat, le bénéfice qu'un marchand ordinaire aurait réalisé sur cet achat, soit le 10 p. c. par exemple, est inscrit à son nom et sur son livret, et à la fin de l'année ou du semestre, quand on règle les comptes, la Société lui dit : « Vous avez acheté 700 francs de marchandises dans nos magasins. J'ai fait là dessus 70 francs de profits ou plutôt d'économies qui vous appartiennent et que je vous restitue. » Et voilà notre associé devenu à la fin de l'année petit capitaliste, et au bout de trente ans peut-être, s'il laisse s'accumuler ces petites épargnes sur son livret, gros capitaliste. A-t-il pour cela réduit sa consommation ? Nullement. A-t-il moins mangé ? Au contraire, il a mangé mieux. Et plus il a dépensé, plus (chose merveilleuse !) il se trouve avoir économisé, en sorte qu'on a pu dire dans une formule pittoresque (qu'il ne faudrait pourtant pas prendre au pied de la lettre) que la coopération réalisait l'épargne par la dépense.

4. — Simplifier les rouages

Notre organisation sociale est une machine extraordinairement compliquée. Il est permis de l'admirer sans doute, comme on

admire ces montres qui marquent non seulement le jour et l'heure, mais le quantième du mois, les phases de la lune, les jours fériés et les années bissextiles. Mais ces montres-là coûtent fort cher et se détraquent aisément, et pour les besoins de la vie chacun préférera une montre simple. Il en est exactement de même du mécanisme social : il coûte fort cher et se détraque constamment. Par conséquent, il serait fort utile de le simplifier.

En voulez-vous la preuve? Voyez par combien de mains, par exemple, passe une bouteille de vin ordinaire avant d'arriver dans la cave du consommateur. Le propriétaire du Midi la vend, par l'intermédiaire d'un courtier, à un commerçant en vins de Nîmes, Béziers ou Montpellier, lequel la revend, par l'intermédiaire d'un autre courtier, à un négociant en gros de Bourgogne ou de Bercy, lequel la revend à un marchand en demi-gros, lequel la revend au débitant, lequel la revend au consommateur, probablement sous le nom de petit Mâcon. Le consommateur la payera 60, 70 ou 80 centimes le litre, et voici son argent qui refait le même chemin, mais en sens inverse, remontant du débitant au troisième marchand, puis au deuxième, puis au premier, pour arriver enfin entre les mains du propriétaire. Seulement celui-ci ne touche que 15 centimes : le reste est resté en chemin. Avez-vous vu dans un incendie au village, là où il n'y a pas de pompes, faire la chaîne? Les seaux passent de main en main, seulement les trois quarts de l'eau restent en chemin. Le mécanisme commercial est aussi arriéré que le système de la chaîne; il gaspille les trois quarts de la valeur des choses et ruine à la fois le consommateur en lui faisant acheter trop cher et le producteur en lui faisant vendre trop bon marché.

L'association coopérative supprime tous ces rouages inutiles; elle fera parvenir, par les voies les plus directes, la richesse des mains du producteur dans celles du consommateur et l'argent, en retour, des mains du consommateur dans celles du producteur, — soit que, sous la forme de sociétés de consommation, les consom-

mateurs achètent directement leur vin aux propriétaires, — soit que, sous forme de syndicats agricoles, les propriétaires vendent directement leur vin au public. Et de même pour tous les autres produits.

Les organes de transmission doivent être réduits au minimum, car, par le frottement, ils absorbent inutilement la force vive. C'est un principe de mécanique : c'est également un principe d'économie politique.

5. — Combattre les débits de boissons

Partout où dans nos villes on bâtit un quartier neuf, on peut être sûr qu'avant même que les maisons soient achevées, on verra installés, à l'angle le plus en vue, sous la plus belle façade, à la place d'honneur, un, deux, trois débits de boissons, autant que la place peut en contenir. On y verra en lettres d'or flamboyantes : *Bar de la Patrie!* ou *Bar de la République!* avec les couleurs nationales! Un maire de Bordeaux, M. Baysselance, avait interdit aux marchands de vin de prendre pour enseigne le drapeau de la France : mal lui en a pris, car il n'a pas été réélu. Ce sont, en effet, des puissances que ces débits : ce n'est pas là seulement que se débitent des boissons dangereuses qui nous feront, avant qu'il soit longtemps, des générations d'épileptiques et d'idiots, c'est là aussi que le peuple se réunit, qu'il reçoit le mot d'ordre les jours de grève et les jours d'élection; c'est là, sur le zinc, dans les vapeurs de l'alcool et les senteurs de l'absinthe, que se choisissent les représentants du peuple et que se font et se défont les gouvernements. Il y a plus de 400,000 de ces débits en France; dans certaines villes du Nord et de la Normandie, on en compte un pour dix habitants adultes.

Malheureusement on ne voit pas si fréquemment l'enseigne des sociétés coopératives; elles ne sont pas 400,000, mais 1,000 à peine; surtout elles n'occupent pas d'ordinaire les places d'honneur, elles

ne brillent pas en lettres d'or, mais se dissimulent humblement et pauvrement dans les rues modestes. Pourtant, contre la multiplication des débits de boissons, la multiplication des sociétés de consommation serait le meilleur antidote. Ceci tuera cela — si l'on veut. L'ouvrier qui est affilié à une société de consommation n'est plus un client pour le marchand de vin — et la meilleure preuve, c'est que ceux-ci nous détestent : — il va acheter son litre de vin, de bière ou de cidre au magasin et le rapporte chez lui pour le boire en famille. La société coopérative, souvent aussi, lui ouvre une salle de réunion, un salon, un petit jardin, où il peut consommer avec les siens ou avec ses amis ; là, il sait qu'il ne risque pas d'être empoisonné, il sait qu'on ne le poussera pas à la consommation et il sait enfin qu'il gagnera au moins un sou par verre qu'il boit. Et ces sociétés coopératives peuvent et doivent se transformer, à l'instar des débits, mais bien mieux qu'eux, en rendez-vous pour s'entendre et se consulter, pour discuter la question politique ou sociale du jour. Où, mieux que dans ces petites républiques qui s'appellent des sociétés coopératives, le peuple pourrait-il mieux former des hommes, sortis de lui, dignes de le représenter et de parler en son nom ?

6. — Gagner les femmes aux questions sociales

Les femmes, à part quelques exceptions retentissantes ne s'intéressent pas beaucoup aux questions sociales. Socialisme, communisme, internationalisme, ou même droit au travail, solidarité, émancipation de la femme, toutes ces abstractions ne leur disent rien de clair, rien de bon. Une femme aime ses enfants, son mari, son ménage, ses meubles et cherche le bonheur — et le trouve parfois — dans le cercle de cet horizon qui se touche de la main.

La société coopérative n'est pas une abstraction ; elle aussi se touche de la main et rentre dans ce cercle des occupations de la femme. Cependant, il ne faudrait pas s'imaginer que les femmes

vont être tout de suite gagnées à la coopération. Elles se montrent, au contraire, dans le début du moins, généralement hostiles aux magasins coopératifs. Ces établissements, qui d'ordinaire ne payent guère de mine, qui les obligent souvent à faire une course assez loin de leur maison et dans lesquels il faut encore perdre du temps à attendre son tour d'être servi, où l'on ne peut pas marchander, ni faire avec le marchand un brin de causette, ni se faire faire par lui un brin de cour — tout cela leur déplaît fort. Beaucoup de sociétés coopératives ont échoué qui n'ont dû leur échec qu'à l'hostilité des femmes d'ouvriers ou de bourgeois.

Mais patience ! Du jour où elles ont compris que ce magasin est différent des autres en ce que les bénéfices, au lieu d'appartenir au marchand, appartiennent à l'acheteur, elles sont converties. Et si le magasin se transforme, comme nous l'avons vu à Marseille et ailleurs, en salles de fêtes et de réunions, de danse ou de concert, où elle peut passer la soirée avec son mari et ses filles, la femme comprend très bien qu'il y a là un foyer qui, sans supprimer celui de la famille, peut le compléter. Et si la société avait la bonne idée — très peu l'ont eue, je dois le dire — de nommer des femmes dans son conseil d'administration et de leur confier une part dans la direction et la surveillance du magasin, elle s'en trouverait à merveille, et « les droits de la femme » pourraient s'exercer là mieux qu'au Conseil municipal ou à la Chambre des députés.

En somme, il ne faut pas oublier que la première association coopérative qui ait existé dans le monde... ç'a été le ménage.

7. — Emanciper le peuple par l'éducation

Si le peuple veut arriver au rôle auquel il aspire, c'est-à-dire remplacer les classes dirigeantes, la première condition à remplir c'est d'acquérir les connaissances indispensables pour prendre en main le gouvernement économique. On a beau dire que propriétaire, capitaliste et patron ne sont que des parasites, n'empêche

que le jour où ils disparaîtraient tout d'un coup, la machine économique serait singulièrement détraquée. Quand on répète que de même que la bourgeoisie a fait sa révolution en 1889, de même le peuple doit faire la sienne à la fin de ce siècle, on oublie que la bourgeoisie en 1789 était mûre depuis longtemps pour remplacer la noblesse, tandis qu'aujourd'hui le peuple n'est pas prêt pour remplacer la bourgeoisie.

On le sent si bien que, dans tous les programmes révolutionnaires, on fait figurer l'instruction intégrale. C'est une plaisanterie que « l'instruction intégrale » : nul ne la possède ni ne la possédera jamais. Il n'est pas nécessaire, pour que le peuple exerce le gouvernement économique, qu'il connaisse le calcul intégral ni la paléographie ; mais il est nécessaire qu'il connaisse le maniement du capital, le rôle de l'argent, la puissance et les dangers du crédit ; il est indispensable qu'il acquière la pratique des affaires et la connaissance des hommes. Où pourra-t-il mieux apprendre tout cela que dans les associations coopératives, qui sont comme « les leçons de choses » de la démocratie ?

D'abord, éducation économique proprement dite : fonder des entreprises, les faire vivre, chercher des débouchés, prévoir l'avenir, trouver des hommes capables et, les ayant trouvés, leur obéir, apprécier la puissance de la richesse acquise, apprendre l'ordre et l'économie, boucler un budget — puis éducation morale : accepter sans murmurer les mauvaises chances, serrer les rangs dans l'adversité, avoir foi dans sa cause, réagir contre l'individualisme qui nous dévore, apprendre à s'occuper non pas seulement de ses propres intérêts, mais de ceux d'autrui, bannir le mensonge et la fraude des relations commerciales — voilà le moins qu'on apprenne dans toute association coopérative qui réussit, et elle ne réussit qu'autant qu'on l'a appris.

Et même l'éducation intellectuelle et la culture générale du corps et de l'esprit ne font pas défaut dans les sociétés coopératives dignes de ce nom. Toutes celles qui sont fondées sur le

modèle de Rochdale ont un fonds d'éducation destiné à organiser des conférences, de véritables cours, des examens parfois, en tout cas des salles de lecture, de dessin, de musique, de gymnastique, tout ce qui peut faire des hommes. Et à quoi peut servir toute réforme sociale si d'abord elle ne forme des hommes ?

8. — Faciliter à tous l'accès de la propriété

C'est une grande joie pour un homme que de pouvoir dire : *ma* terre, *ma* maison, *mon* jardin, *mes* titres de rente, — joie qui n'est nullement proportionnée à l'étendue de la terre, aux dimensions de la maison ou du jardin, au chiffre de la rente, — joie parfaitement légitime d'ailleurs quand elle a pour objet des biens gagnés par le travail.

Cependant, les collectivistes veulent le supprimer cet élément de bonheur qui tient une si grande place dans l'existence humaine, à preuve les efforts que font les hommes pour se le procurer. Dans le régime qu'ils souhaitent, il n'y aura plus de propriétaires de terres ou de maisons, plus de capitalistes, ni gros ni petits. Et pourquoi ? La propriété individuelle est, dit-on, une forme de monopole, un moyen d'exploitation. Peut-être ; alors il faut la corriger, non la supprimer. Le but des réformes sociales ne doit-il pas être d'augmenter, plutôt que de diminuer, la somme de bonheur qui peut exister en ce monde ? Il n'y en a pas déjà tant ! (1)

C'est là précisément l'avantage de la coopération. Elle a pour but non de supprimer la propriété individuelle, mais de la rendre

(1) Nous devons faire nos réserves à ce que dit ici M. Gide. Dès aujourd'hui les grands instruments de production, de transport, etc., sont la propriété collective de quelques douzaines ou centaines d'actionnaires. Cette propriété capitaliste d'une forme nouvelle n'est pas divisible. Il en résulte de plus en plus que, pour faire jouir chacun des avantages sociaux, il faudra, pour que chacun soit propriétaire, rendre ces grands moyens de production collectifs entre les mains de l'Etat, comme c'est déjà le cas en Belgique, par exemple, pour les chemins de fer, etc.

accessible à tous, sinon sous forme de propriété purement individuelle, du moins de copropriété. Par la société de production, elle tend à rendre les ouvriers copropriétaires de leurs ateliers, machines et instruments de production. Par la société de construction, elle tend à rendre les ouvriers propriétaires de maisons. Par la société de crédit, elle fait les ouvriers leurs propres banquiers, et par la société de consommation, non seulement elle rend les ouvriers copropriétaires des magasins, mais éventuellement copropriétaires des usines fondées par ces magasins et des fermes achetées par eux pour leurs besoins.

Mais, en généralisant ainsi la propriété, la coopération espère, tout en en retenant les bienfaits, en atténuer les fâcheux effets. Le jour où cette République coopérative, qu'elle rêve, serait pleinement réalisée, on verrait les grandes compagnies de mines ou d'assurances, les grandes banques, les grands magasins, les grandes usines, peut-être même un jour les grandes exploitations agricoles, en un mot tout ce qui, dans le régime actuel, tend à prendre la forme de société par actions, prendre la forme coopérative. On fera tout de même de la grande production, mais au lieu d'être aux mains des grands propriétaires ou des grands capitalistes, elle sera faite par les petits propriétaires et les petits capitalistes associés.

9. — Reconstituer une propriété collective

Nous venons de dire qu'un des avantages de la coopération est de créer une foule de petits propriétaires et petits capitalistes. Alors, si elle multiplie la propriété individuelle, comment créerait-elle une propriété collective? Les deux buts paraissent contradictoires? — Nullement. Il n'est pas impossible, et il est même désirable que le patrimoine collectif grandisse en même temps que le patrimoine individuel.

Autrefois, dans les sociétés primitives, il y avait un patrimoine commun considérable, très précieux pour les pauvres, que beau-

coup d'économistes regrettent encore aujourd'hui et dont les vestiges subsistent dans les campagnes sous le nom de biens communaux. Au moyen âge, les corporations ouvrières et surtout les congrégations religieuses avaient un patrimoine collectif énorme qui se chiffrait par milliards. Tous ces biens, qu'on flétrissait sous le nom de biens de mainmorte, ont été remis par la Révolution dans la circulation, non sans motifs, car ils avaient été peu à peu détournés de leurs véritables fins.

Les associations aujourd'hui, non seulement les associations ouvrières telles que Trades-Unions ou sociétés de secours mutuels, mais tous les établissements dits d'utilité publique qui se multiplient chaque jour, œuvres de bienfaisance, sociétés savantes, universités, etc., tendent à reconstituer des propriétés communes. Les sociétés coopératives de consommation seront l'instrument le plus puissant de cette reconstitution, car elles sont les seules associations à peu près qui puissent faire des bénéfices et grossir indéfiniment leurs fonds de réserve : fonds d'éducation, fonds d'assistance, capitaux de production. Ainsi les membres de ces sociétés se trouvent épargner non seulement pour chacun d'eux, mais aussi pour tous et pour les générations à venir. L'épargne individuelle est bonne, mais l'épargne collective est mieux. C'est ainsi que Buchez, le fondateur de la première association coopérative, avait compris leur rôle. Ainsi on verra renaître au vingtième siècle une nouvelle forme de biens de mainmorte : la mainmorte laïque.

10. — Etablir le juste prix

Pour les économistes, il n'y a pas de juste ni d'injuste prix ; le prix des choses est déterminé par la loi de l'offre et de la demande, et, haut ou bas, il est ce qu'il doit être. Mais la conscience nous dit, elle, qu'il y a un juste prix des choses : c'est celui qui rémunère suffisamment le travail consacré à les produire, c'est celui qui permet au travailleur de vivre de son travail.

Or, l'organisation économique actuelle n'assure guère ce juste prix. D'une part, nous voyons une foule d'articles vendus à des prix scandaleusement supérieurs à leur valeur réelle, le bénéfice recueilli par l'intermédiaire représentant souvent dans ce cas cinq ou six fois la valeur payée pour le travail du producteur. D'autre part, nous voyons nombre d'articles vendus à des prix d'un bon marché tel qu'ils ne peuvent laisser évidemment au travailleur de quoi vivre. On voit, à l'époque des premières communions, des magasins de nouveautés vendre, au prix de 10 francs, robe, corsage, ceinture, voile, gants et chaussures — et beaucoup d'articles de lingerie se vendent à des prix analogues. Le client qui les achète se frotte les mains en disant : J'ai fait une bonne affaire ! Mais la malheureuse ouvrière qui, en travaillant quatorze ou quinze heures par jour pour les confectionner à un prix dérisoire, y a laissé ses yeux et ses poumons, n'a pas fait, elle, une bonne affaire ! Il est clair que si les clients avaient conscience de leurs devoirs sociaux et s'ils avaient les connaissances suffisantes pour apprécier la juste valeur des choses, ils devraient se refuser à acheter des articles qui représentent la chair et le sang de créatures humaines. Beaucoup de consommateurs — et non pas seulement de la classe bourgeoise, mais de la classe ouvrière — se rendent ainsi moralement responsables de l'exploitation de leurs frères.

Eh bien ! les sociétés coopératives de consommation feront ce que les consommateurs d'aujourd'hui ne savent pas ou ne peuvent pas faire. Elles ne rechercheront pas, comme les grands magasins d'aujourd'hui, uniquement le bon marché. Elles n'accepteront et ne vendront que des articles dont la valeur suffira à rémunérer l'ouvrier qui les a produits. Et cela leur sera bien plus aisé encore le jour où elles auront pris assez de développement pour produire elles-mêmes, dans leurs propres ateliers et par leurs propres moyens, la plupart des articles qu'elles mettent en vente. Il leur sera bien aisé alors de se rendre compte par elles-mêmes du travail employé à la production de ces articles et du juste prix auquel on peut les mettre en vente.

11. — Supprimer la préoccupation du profit

C'est le profit qui, dans notre organisation économique, est le seul ressort de la production. S'agit-il d'entreprendre une œuvre quelconque, de défricher des terres incultes, d'essayer de nouvelles industries, de construire des maisons, d'ouvrir un canal ou un chemin de fer, la seule question qu'on se pose n'est pas de savoir si ces entreprises répondent ou non à un besoin public, mais si elles rapporteront un profit. Sans doute, les économistes disent que toute entreprise qui répond à un besoin public est profitable, mais ce n'est pas toujours vrai. La création de grands canaux d'irrigation dérivés du Rhône serait très utile à la production agricole de tous les départements du sud-est de la France, mais comme il n'est pas sûr que l'entreprise puisse distribuer des dividendes, on ne la fait pas. Il serait très utile, dans les villes, de construire des logements pour les ouvriers, mais comme les belles maisons rapportent davantage ou du moins donnent un revenu plus commode à toucher, on ne construit pas de logements ouvriers, et de même dans les petites choses. Il en résulte donc que le profit, au lieu d'agir à la façon d'un ressort et d'un stimulant de la production, agit souvent, au contraire, à la façon d'un sabot qui l'enraye, d'un déclic qui l'empêche de fonctionner au-dessus d'une certaine limite.

Or, il est de l'essence de l'association coopérative — à la différence de la société capitaliste — *de se préoccuper des besoins à satisfaire et non des profits à toucher*. Il y a dans ce simple changement d'idées toute une révolution.

Une société coopérative d'épicerie ou de boucherie, par exemple, a pour but de fournir à ses membres des denrées de la meilleure qualité, mais elle ne cherche point à réaliser des profits élevés, et si même elle fixe un prix de vente supérieur à son prix de revient, ce n'est point pour réaliser des profits, mais pour atteindre des buts tout différents qui peuvent être de constituer des épargnes à

ses membres ou de leur procurer un local, une salle de lecture, ou de produire directement les denrées qu'elle vend — c'est-à-dire toujours de pourvoir aux besoins individuels de ses membres ou aux besoins collectifs de l'association. Une société coopérative de construction a pour but de bâtir les maisons nécessaires à ses membres, mais non pas de faire de ces maisons un placement avantageux. Une société coopérative de crédit a pour but d'avancer à ses membres les capitaux dont ils peuvent avoir besoin, mais non de leur faire payer le taux d'intérêt le plus élevé.

En un mot, le jour où, dans une société, tous les services économiques seront organisés coopérativement, il arrivera ceci : que tout se fera en vue de satisfaire aux besoins des consommateurs et non plus principalement en vue de procurer des profits aux producteurs. N'est-ce pas justement ce que demandent les socialistes ?

12. — Abolir les conflits

Le monde où nous vivons est le théâtre de conflits incessants qui tiennent non seulement aux instincts de combativité inhérents à la nature humaine, mais aussi à l'organisation économique. Cette organisation met aux prises comme antagonistes le patron et l'ouvrier, le créancier et le débiteur, le propriétaire et le locataire, le marchand et le client. Elle les lie l'un à l'autre par couples, de façon si cruelle qu'ils passent leur temps à s'entre-déchirer et que pourtant ils ne peuvent se séparer.

La coopération met fin au combat en supprimant les combattants, ou plutôt en les confondant en un seul. Par l'association de production, l'ouvrier devient son propre patron ; il ne peut pas se haïr lui-même ni faire grève contre soi-même. Par l'association de crédit, l'emprunteur devient son propre prêteur ; les associés se prêtent à eux-mêmes : il n'y a pas à craindre qu'ils demandent en gage, comme le juif Shylock, un morceau de leur propre chair !

Par l'association de construction, le locataire devient son propre propriétaire; c'est à soi-même, en tant que membre de la société, qu'il paye ses loyers : il ne se mettra pas à la porte ! Par l'association de consommation, le consommateur devient son propre fournisseur : c'est à soi-même qu'il vend. Le prix est-il un peu cher ? il gémit peut-être en tant qu'acheteur ; mais il se frotte les mains en tant que marchand. Le prix est-il bas ? il ne fait plus de bénéfices en tant que vendeur, mais il fait des économies en tant qu'acheteur. Ainsi, par la coopération, tout conflit d'intérêt, toute dispute finit par la bonne raison qu'on ne peut se disputer avec soi-même. C'est bien plus que l'union entre ennemis : c'est leur fusion. Hier ils se haïssaient, aujourd'hui ils ne font qu'un.

Et l'action pacifiante de la coopération s'étend bien au delà du cercle étroit où elle agit : comme cette huile dont il suffit de verser quelques gouttes sur la mer orageuse pour voir, dans un cercle grandissant, le calme se faire et les vagues s'affaïsser — de même la coopération, étendue dans un pays à toutes les branches de la production, supprimerait la concurrence acharnée qu'elles se font entre elles et qui les dévore, et étendue encore dans le cercle plus vaste de la coopération internationale, supprimerait les guerres de tarifs — toutes les sociétés coopératives sont libre-échangistes — et sur les drapeaux elle arborerait, au lieu des aigles, des lions et autres bêtes de proie, son emblème des deux mains jointes !

Il n'y a point d'art national, point de science nationale : l'art et la science appartiennent comme *toute chose excellente* au monde entier, et ils ne peuvent faire des progrès que par l'action mutuelle, générale et libre de tous les contemporains, jointe à l'étude constante de ce qui nous reste et que nous connaissons du passé.

GÖTHE.

FOURS & PÉTRINS

BORBECK

**Spécialité de boulangeries économiques
pour Sociétés coopératives**

Diplôme d'honneur Anvers 1894

PLUS DE 150 FOURS VENDUS EN BELGIQUE
ET EN FRANCE

INSTALLATIONS FAITES PAR L'USINE BORBECK :

Vooruit et Volksbelang, à Gand; Coopérative des Employés et Boulangerie du Werker, à Anvers; La Maison du Peuple, Utilité publique, l'Economie, l'Union économique et la Société La Nouvelle Boulangerie, à Bruxelles; La Grande Boulangerie et Saint-Joseph, à Liège; Le Bon Grain, à Mariemont-Hayettes; Chemin de fer Grand Central, à Louvain; De Naeyer et Cie, à Willebroeck; Union verrière, à Jumet; Progrès, à Jolimont; Les Ouvriers réunis, à Charleroi; Avenir du Parti ouvrier, La Roubaisienne, La Paix et L'Union, à Roubaix; L'Avenir des Travailleurs, à Baume; Union-Progrès-Economie, à Frameries; Chemin de fer Malines-Terneuzen, à Saint-Nicolas; Bureau de bienfaisance, à Tourcoing; L'Union, à Lille et quantité d'autres en France, en Belgique et ailleurs.

Toute fourniture est garantie de fabrication solide.

Pour renseignements et tarifs, s'adresser à
M. H.-H. NAP, agent général pour la France et la
Belgique, à Gand (Belgique).

CACAO VAN HOUTEN

PUR, SOLUBLE

Meilleur et plus économique que les chocolats

Les plus célèbres hygiénistes déclarent que le *Cacao Van Houten* est un produit qui ne contient que les substances du cacao brut et qui ne peut être que **favorable à la santé.**

On y trouve une grande augmentation dans la solubilité des matières nutritives; il est donc **plus digestible, plus assimilable et plus économique** que les chocolats, dont les meilleurs sont un mélange de moitié sucre et moitié cacao.

(Pour préparer le *Cacao Van Houten*, verser simplement de l'eau bien bouillante sur la poudre. Du sucre à volonté. Ne pas le mettre sur le feu.)

Le Cacao Van Houten se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4, 1/8 et 1/16 kilogr., poids net, dans toutes les bonnes Épiceries, Confiseries, etc.

COOPÉRATIVES DE CARRIERS

Il y a à peine un an, la coopérative de production était inconnue dans nos parages (1). Il entraînait difficilement dans l'esprit de nos carriers que la chose fût possible. Le rouage patronal leur apparaissait encore comme chose absolument indispensable.

Les malheurs des temps sont venus dissiper ces erreurs et, à l'heure actuelle, les carriers de l'Ourthe et du Hoyoux comptent quatre coopératives de production : une à Sprimont, une à Havelange, une aux Avins et une à Vierset.

Tout cela a été fait en moins d'un an !

Il n'est pas superflu de rechercher les causes de cette tentative d'émancipation des travailleurs de la pierre.

Nous connaissons tous la formidable organisation syndicale des ouvriers carriers sprimontois ; nous connaissons celle non moins forte des carriers de Vierset et des environs ; enfin, nous savons combien l'esprit de solidarité est développé chez les carriers de tout le pays.

Cette organisation syndicale leur a permis d'obtenir des réformes sérieuses. Elle leur a permis de lutter avec avantage pour l'obtention de leurs droits, mais au prix de quelles misères !

Qui ne se rappelle la grande grève de Sprimont ?

(1) Il s'agit des villages situés sur les bords de l'Ourthe et du Hoyoux, dans la province de Liège.

Les ouvriers restèrent quatre mois sans reprendre la besogne, quatre mois de privations, d'angoisses; quatre longs mois, pendant lesquels l'ouvrier ne devait pas hésiter entre le chemin droit du devoir et les sollicitations multiples qui l'assaillaient — et comptez parmi ces dernières comme anodines, le mensonge, la calomnie, l'astuce des patrons et de leurs amis, en comparaison de la désolation permanente existant au logis, la mère éplorée, les enfants en guenilles, l'armoire sans pain, la faim tenaillant les entrailles ou du moins en perspective à courte échéance!

Toutes les grèves ont ces horreurs!

D'un côté, les ouvriers miséreux; de l'autre, le patron sans cœur souvent, et refusant d'entendre les plaintes de ses ouvriers.

Et quand on reprendra le besogne, n'y aura-t-il pas des victimes?

L'organisation syndicale donc, non protégée, non reconnue par la loi, ne pouvait complètement mettre l'ouvrier à l'abri de certaines mesures vexatoires, sans recourir à ce moyen unique, qui jusque maintenant a été la seule arme du travailleur, sans recourir, dis-je, à la grève, à la grève avec toutes les conséquences qu'elle entraîne fatalement.

Il fallait donc voir si, à côté du syndicat, il n'y avait pas une autre porte de salut.

On avait ruminé, on avait discuté entre soi la possibilité d'établir une coopérative de production, mais les difficultés à surmonter paraissaient si grandes, si nombreuses, que les plus courageux hésitaient.

Comment se procurer le capital nécessaire? Les propriétaires consentiraient-ils à louer leurs carrières

à des ouvriers? Trouverait-on de la besogne? Enfin, il y avait mille raisons pour, qui trouvaient immédiatement mille arguments contraires.

Ce fut la misère qui nous vint en aide, ou plutôt qui nous força à marcher.

Les coopératives de production de Sprimont, de Havelange, de Vierset et des Avins s'établirent en pleine grève, en pleine détresse; aux Avins surtout, les ouvriers se mirent résolument au travail sans un sou en caisse, confiants en leur énergique résistance et en la solidarité ouvrière.

Ah! les braves carriers!

Aujourd'hui, nous voyons la possibilité de continuer. Jusque maintenant nous avons travaillé avec espoir et courage, bientôt nous travaillerons avec enthousiasme.

Mais nous avons besoin de la protection des nôtres.

Nous avons besoin de l'appui moral de tous les coopérateurs. S'il y a des entrepreneurs dans nos rangs (et il y en a), ils doivent penser à nous pour leurs travaux. Les compagnons et les groupes faisant bâtir doivent également penser à leurs frères carriers coopérateurs.

Je vous ferai encore un autre appel :

Que les groupes, que les compagnons se trouvant dans une situation plus ou moins aisée nous souscrivent quelques actions, qu'ils apportent ainsi leur obole à l'œuvre émancipatrice, qu'ils nous mettent dans la possibilité d'acheter un bon matériel d'exploitation, source première de profit, et alors, forts de votre appui moral, forts de votre solidarité, nous marcherons de l'avant, et bientôt, j'en ai l'intime conviction, apparaîtra

comme un fait accompli l'ère nouvelle pour tous les carriers, qui sera en même temps l'exemple contagieux qui entraînera tous les travailleurs dans cette voie.

DEBARSY.

Il est bon que chacun de nous, une fois dans sa vie, ait éprouvé la pression d'une odieuse tyrannie. Il apprend à la haïr. Combien de philosophes a engendrés le séminaire! combien de *natures révoltées* ont pris vie auprès d'un cruel et ponctuel militaire de l'Empire! fécondante discipline, combien nous te devons de chants de liberté! — La pauvre et généreuse nature, un beau matin, fait son explosion, le charme satanique est rompu, et il n'en reste que ce qu'il faut, *un souvenir de douleur, un levain pour la pâte!*

CH. BAUDELAIRE.

FABRIQUE NEERLANDAISE DE LEVURE & D'ALCOOL

Directeurs : J.-C. VAN MARKEN, F.-G. WALLER

DELFT

LEVURE ROYALE

absolument pure

700 grammes valent 1,000 grammes

de toute autre espèce de levure, dite Française ou Viennoise

Production : 10,000 kilogrammes par jour

Demandez un étui contenant les éléments nécessaires
pour contrôler avec une certitude absolue la pureté de toute marque
de levure.

LA COOPÉRATION EN ALLEMAGNE

Il résulte du rapport que vient de publier la Fédération des sociétés coopératives allemandes qu'à la date du 31 mai 1894, il y avait dans l'empire allemand 9,934 sociétés coopératives (1,013 de plus que l'année précédente), savoir :

5,489 sociétés de crédit (4,791 l'année précédente) ;

3,005 sociétés de production, pour l'achat de matières premières, la vente de produits, etc. (2,770 l'année précédente) ;

1,339 sociétés de consommation (1,283 le 31 mai 1893) ;

101 sociétés pour la construction d'habitations (77 l'année précédente).

Une société coopérative allemande, établie sur la base de la législation allemande, fonctionne depuis 1893 à l'étranger, à Jaffa, en Palestine ; c'est la société *Sarona*, créée pour l'obtention et la vente de produits agricoles.

On sait qu'indépendamment de la Fédération générale des sociétés coopératives, celle dont nous analysons en ce moment le rapport et qui a été créée en 1859 par Schulze-Delitsch, il existe en Allemagne des fédérations secondaires, les unes englobant des associations d'une région donnée, les autres servant de lien à des sociétés poursuivant une branche donnée de la coopération. Ces fédérations secondaires, actuellement au nombre de 12, sont les suivantes :

1^o La Fédération générale des sociétés coopératives

agricoles, fondée en 1883, comprenant 21 sections et englobant 1,960 sociétés ;

2° La Fédération générale des caisses Raiffeisen, comprenant 1,232 associations adhérentes ;

3° La Fédération des coopératives des provinces de Posen et de la Russie occidentale (84 sociétés) ;

4° La Fédération des sociétés de crédit (système Raiffeisen) du Wurtemberg (614 sociétés) ;

5° La Fédération des sociétés de crédit industriel du Wurtemberg (60 sociétés) ;

6° La Fédération des sociétés de crédit de la Saxe inférieure (49 sociétés) ;

7° La Fédération des coopératives agricoles de la Franconie inférieure et d'Asschaffenburg (268 sociétés) ;

8° La Fédération des coopératives agricoles de la Westphalie (250 sociétés) ;

9° La Fédération coopérative rhénane (131 sociétés) ;

10° La Fédération coopérative d'Anhalt (6 sociétés) ;

11° La Fédération coopérative hessoise (41 sociétés) ;

12° La Fédération des coopératives de consommation des districts de Merzig, de Saarlouis, de Saarbrücken et d'Ottweiler (11 sociétés).

Parmi les sociétés de crédit, il y en a 1,038 (toutes du système Schulze-Delitsch) qui ont fourni des renseignements sur leurs opérations. Elles comptaient, à la fin de 1893, un total de 502,184 affiliés et avaient fourni, en 1893, du crédit pour une somme globale de 1,518,813,650 marcs, avec un capital de 583,934,673 marcs.

Les 3,005 coopératives industrielles comprennent :

1,071 sociétés agricoles pour l'achat de matières premières, 17 associations d'artisans et 214 de journaliers agricoles, 54 magasins pour la vente de produits industriels et 4 magasins pour la vente de produits agricoles, 120 coopératives de production, 1,341 coopératives agricoles (laiteries, etc.), 125 sociétés d'assurances et 59 sociétés diversés.

Les coopératives d'artisans et celles ayant un caractère industriel (non agricole) ont subi un recul; par contre, les coopératives agricoles de production, surtout les laiteries, continuent leur marche ascendante.

Sur les 1,339 coopératives de consommation existant en Allemagne, il n'y en a que 377 qui ont fourni des renseignements sur la marche de leurs affaires. Ces 377 sociétés comptaient, à la fin de 1893, 264,185 membres et vendirent, en 1893, pour 68,309,865 marcs de marchandises.

Le rapport termine en constatant le développement rapide et la situation prospère des sociétés coopératives pour la construction de maisons; ainsi que nous l'avons signalé plus haut, ces sociétés, qui le 31 mai 1893 étaient au nombre de 77, s'élevaient au total de 101 à la date du 31 mai 1894.

Misère à la base, dépravation au sommet, convoitise partout et justice nulle part, voilà dans ses grandes lignes le tableau que présente la société moderne; absence de toute notion morale, corruption publique et privée, dégradation des mœurs et du goût, passions désordonnées, vides de grandeur et pleines de vices, égoïsme étroit et sans scrupule, tel est, il faut bien l'avouer, le bilan moral de notre siècle de lumières.

JULES PUTSAGE.

Coopérateurs, demandez le



Ce Savon est le meilleur et le
moins cher.

Exigez la véritable marque :

SUNLIGHT

estampillée sur chaque brique.

UN PROPHÈTE REMARQUABLE

Pendant l'année 1865, le gouvernement français avait ouvert une enquête sur les sociétés coopératives. Devant la commission présidée par un ministre, M. Behic, vint déposer M. Cernuschi, un économiste dont le nom est connu de ceux qui s'occupent du problème du change et de la monnaie.

Il est intéressant, aujourd'hui que le mouvement coopérateur prend une si belle extension dans tous les pays du monde, de reproduire les déclarations de M. Cernuschi, ne fût-ce que pour montrer une fois de plus combien est vide l'économie politique orthodoxe et combien elle est incapable, avec ses sophismes et ses lieux communs, de rien prévoir et de rien résoudre.

Voici comment s'est exprimé l'économiste en question :

« Pour mon compte, je ne puis croire à un grand avenir pour les sociétés coopératives de consommation : les frais généraux et les risques sont considérables ; on ne fera aucune économie sur les opérations.

» Parmi ceux qui poussent au mouvement coopératif, il en est qui sont dirigés par la pensée d'une guerre aveugle contre l'institution spontanée de l'achat et de la vente, contre les intermédiaires qui réalisent des bénéfices. C'est une mauvaise direction.

» Supposons que les sociétés de consommation se généralisent ; elles suppriment, par exemple, les boutiques des charbonniers pour y substituer des magasins sociaux. Mais d'abord, il faudra que ces magasins

soient en aussi grand nombre que les boutiques, car si l'on oblige le consommateur à aller chercher au loin sa petite provision, à perdre du temps, le service n'est plus aussi bien fait qu'auparavant.

» Désormais, le parasite intermédiaire, le charbonnier, cet homme noir que vous connaissez, est supprimé, lui et sa femme la charbonnière, qui aide le mari à préparer les fagots et garde la boutique.

» Qui les remplacera ? Un écrivain... chargé par voie d'économie de tenir, avec des commis appointés, les écritures sociales.

» Si cette combinaison se réalise au premier degré, on passera au deuxième degré. Après avoir aboli le premier parasite, le charbonnier, on voudra supprimer le second parasite, le négociant en gros, et s'adresser au propriétaire de la mine ; puis on se passera de ce dernier pour aller directement à l'ouvrier qui extrait le charbon.

» Pourquoi son action indépendante à chaque doigt de la main ? pourquoi toutes ces phalanges ? Appliquons le grand principe de la solidarité ; collons ensemble les doigts, roidissons les jointures. La main n'est plus qu'une pelle (1).

» On en fera de même pour tous les commerces.

» Plus de répartition, d'indépendance dans les occupations et les responsabilités, mais une complication inextricable, une comptabilité immense et intermi-

(1) Nous prévenons ceux de nos lecteurs qui croiraient que nous amplifions et que nous inventons, qu'ils peuvent venir consulter, à la rédaction des *Coopérateurs belges*, le texte imprimé de la déposition de M. Cernuschi.

nable, très coûteuse, qui embrasse toutes les régions et tous les individus. Personne ne saura plus ce qu'il a et ce qu'il n'a pas.

» Associés de cette façon, on n'est plus maître de ses actions, on n'est plus libre. Ce jour-là, l'homme de génie serait celui qui ouvrirait la première boutique.

» En résumé, la société coopérative de consommation est une pauvre formule. »

Et dire que cet homme qui aurait pu laisser dormir cette déposition abracadabrante dans la poussière des cartons d'un ministère, a éprouvé le besoin de la faire imprimer en un volume spécial, édité chez Guillaumin en 1866, et portant pour titre : *Illusions des sociétés coopératives*, par Henri Cernuschi.

L'URBAINE BELGE

Société coopérative pour l'Assurance contre l'incendie

Capital minimum : 2,000,000 de francs

L'Urbaine Belge assure à *primes fixes* comme les autres compagnies, mais elle distribue chaque année AUX ASSURÉS 50 0/0 de ses bénéfices, au prorata des primes qu'ils paient.

Les sociétés coopératives d'alimentation et autres sociétés ouvrières, en traitant avec *L'Urbaine Belge*, agissent non seulement dans l'intérêt du principe, mais aussi dans l'intérêt de leurs membres.

S'adresser à M. J. GOBERT, Directeur-Gérant, rue Watteu, 6, Bruxelles.

FABRIQUE NATIONALE
DE
VÊTEMENTS pour HOMMES & ENFANTS

A LA VIERGE NOIRE

Coin des Rues Ste-Catherine et de la Vierge-Noire

BRUXELLES

VENTE AU DÉTAIL

40 à 50 p. c. meilleur marché que partout ailleurs

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

COLLÈGES, PENSIONS, ADMINISTRATIONS, LIVRÉES

Envoi franco dans toute la Belgique
à partir de 20 francs

S'adresser toujours au coin de la rue Ste-Catherine

LA COOPÉRATION EN AUTRICHE

Le rapport lu par M. Wrabetz à l'assemblée annuelle de la Fédération générale des sociétés coopératives autrichiennes, nous apporte des renseignements intéressants sur le développement du mouvement coopérateur en Autriche.

A la fin de 1893, il y avait 2,418 sociétés de crédit, parmi lesquelles 2,029 sociétés enregistrées (924 à responsabilité limitée et 1,005 à responsabilité illimitée) et 89 sociétés non enregistrées, reposant encore sur l'ancienne loi de 1852. Il y avait en conséquence augmentation de 236 sociétés par rapport à l'année précédente et de 1,002 par rapport à l'année 1873. (Cette dernière date est intéressante parce que c'est en 1873 que la loi sur les associations coopératives a été promulguée en Autriche et que c'est de cette année que part en réalité le développement du mouvement coopérateur.)

Les sociétés de consommation étaient, fin 1893, au nombre de 358, dont 309 enregistrées (235 à responsabilité limitée et 74 à responsabilité illimitée) et 49 non enregistrées. L'augmentation a été de 24 sociétés par rapport à l'année précédente et de 107 depuis l'année 1873. On peut dire que la progression n'a pas été rapide. Mais il importe de constater que le mouvement a subi un recul de 1880 à 1890, à cause des énormes charges fiscales que le gouvernement a fait peser sur les associations coopératives; une bonne partie des sociétés qui avaient été créées en si grand nombre de 1870 à 1880, a dû liquider pendant cette

période de compression. Depuis 1890, le mouvement reprend avec une intensité nouvelle.

Les autres sociétés de coopération (les laiteries, les sociétés de production, celles pour l'achat de matières premières, etc.) atteignaient un total de 349, parmi lesquelles 335 sociétés enregistrées (275 à responsabilité limitée et 60 à responsabilité illimitée) et 14 sociétés non enregistrées. Comparée à l'année précédente, cette situation accuse une augmentation de 54 sociétés; par rapport à l'année 1873, elle montre au contraire une diminution de 80 associations.

En total, il y avait donc en Autriche, à la fin de 1893, 2,825 sociétés coopératives (2,673 enregistrées et 152 non enregistrées), soit 397 sociétés de plus que l'année précédente et 946 de plus qu'en 1873.

L'action bienfaisante des sociétés de crédit est appréciée de plus en plus, tant dans le milieu des petits commerçants et des petits industriels qu'au sein des populations agricoles. Les coopérateurs de cette catégorie sont d'avis qu'ils ne doivent demander à l'Etat ni subvention, ni protection.

Presque toutes les sociétés de consommation vendent exclusivement à leurs membres. Quelques-unes s'écartent des principes posés par Schulze-Delitsch et vendent à crédit; en général, elles ne tardent pas à s'apercevoir (des difficultés d'exploitation se produisent, la ruine survient) qu'elles ont fait fausse route. Depuis quelque temps, les tendances politiques ne sont plus, comme par le passé, étrangères à la constitution et à l'organisation des coopératives de consommation.

Quant aux sociétés de production, elles se développent lentement; c'est surtout à Vienne qu'elles

existent et qu'elles prennent naissance. Le nombre de celles qui sont prospères est très réduit, ce qui s'explique lorsque l'on considère que la plupart disposent d'un capital insuffisant et sont gérées par des hommes qui n'ont pas les qualités du commerçant.

Les magasins de matières premières et les laiteries ont également une marche boiteuse, et leur extension est retardée par les mêmes causes que celles qui contrarient l'expansion des coopératives de production.

La Fédération autrichienne des sociétés de coopération se trouve dans une situation florissante. Elle englobe 246 associations, dont 117 de crédit, 106 de consommation, 15 de production, 4 pour l'achat de matières premières, 2 pour la vente de produits et 2 laiteries. Elle associe de la sorte 87,059 coopérateurs, savoir : 45,674 affiliés à des sociétés de crédit, 40,575 affiliés à des sociétés de consommation et 810 faisant partie de sociétés diverses.

On peut évaluer à 80 millions de florins l'importance du crédit fait par les 116 banques coopératives qui ont fourni au comité directeur des renseignements sur leurs opérations.

Les 100 sociétés de consommation qui ont envoyé des rapports sur leur situation, avaient fait 6,250,286 florins d'affaires et réalisé 394,056 florins de bénéfice.

Quant aux sociétés de production, il y en a 14 qui ont fourni des renseignements au comité directeur. Elles sont toutes établies à Vienne. Elles disposaient, fin 1893, de 135,276 florins de capital leur appartenant et de 183,416 florins de capital emprunté. Elles avaient fait un chiffre d'affaires de 416,766 florins et réalisé un bénéfice net de 3,800 florins.

COOPÉRATEURS !

LE

VINAIGRE L'ÉTOILE

c'est le meilleur

LE MOINS CHER

ESSAYEZ !

Les Communautés agricoles du moyen âge

La France du moyen âge a été couverte d'associations agricoles, qui se sont perpétuées pendant plusieurs siècles, et qui ont grandement contribué tant au défrichement du sol qu'à l'émancipation du peuple.

Sans doute, elles différaient en plusieurs points essentiels des associations coopératives d'aujourd'hui; elles avaient et elles devaient avoir un tout autre caractère, que leur imprimaient les mœurs et les idées de leur époque; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles reposaient sur les mêmes bases et qu'elles avaient également pour résultat l'émancipation des travailleurs. Telles qu'elles étaient, elles constituent certainement le plus beau fleuron du socialisme, tel qu'on le connaissait et qu'on pouvait le pratiquer au moyen âge.

Ces associations agricoles, ou plutôt ces « communautés », comme on les appelait, se composaient de plusieurs familles de paysans, qui se perpétuaient de génération en génération sur un vaste domaine, dont elles avaient la propriété ou au moins l'usage; qui le cultivaient en commun sous la direction d'un chef *élu*, et qui vivaient également en commun des fruits de leur travail, « à commun pot, sol et dépense », suivant l'expression reçue.

La communauté de travail et de vie et l'indivision du bien social, telles étaient les principales bases de ces institutions, auxquelles la parenté plus ou moins

étroite des associés donnait le plus souvent un caractère patriarcal.

Les communautés agricoles se formaient toujours sans contrat écrit, par le seul fait de « la demeurence d'un an et jour » qui, d'après l'ancien droit français, suffisait pour la constitution d'une société, dite société « taisible » (tacite).

Les associés prenaient le nom de « partçonniers ou personniers ». On les appelait aussi en latin « *compani* », en français « compaings » (d'où sont venus les mots copain et compagnie), parce qu' « ils mangiaient leur pain ensemblement ». Le pain était même devenu l'emblème de la société. Quand les « compaings » prenaient le triste parti de se séparer, le plus vieux d'entre tous, le patriarche de la tribu, prenait un grand pain, le « chanteau », et le partageait solennellement en plusieurs pains. C'était la formule de dissolution consacrée.

Ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards n'étaient exclus de la société. « En ces communautés », écrivait, il y a trois siècles, un jurisconsulte célèbre, Guy Coquille, qui les voyait encore fleurir sous ses yeux dans le Nivernais, « en ces communautés, on fait compte des enfants, qui ne savent encore rien faire, par l'espérance qu'on a qu'à l'avenir ils feront; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge, parce qu'ils font; on fait compte des vieux, et pour le conseil et pour la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait; et ainsi de tous âges et de toutes façons, ils s'entretiennent comme un corps politique qui, par subrogation, doit durer toujours. »

Pour régir ces grandes familles, il y avait en chacune d'elles un chef, élu par tous les associés ou au

moins par tous les pères de famille. On l'appelait le maître de la communauté ou le maître du « chanteau ». C'était lui qui était chargé de diriger le travail, d'employer chacun suivant son sexe, son âge et ses forces et de traiter avec les tiers.

Son pouvoir était grand, mais en fait il était tempéré par l'obligation, à laquelle il ne manquait jamais, de prendre l'avis de ses associés dans les cas importants. Il contractait sous une véritable raison sociale : « un tel et ses compartçonniers ». En réalité, ce maître était un gérant, comme on dit aujourd'hui.

L'indivision du bien social était un des principaux caractères des communautés agricoles. Leurs domaines n'appartenaient à aucun des associés en particulier, et aucun d'eux, en sortant de la communauté, n'avait droit d'en réclamer la moindre part. La plupart des biens des associés suivaient même cette loi ; ils tombaient également en communauté ; car tous les « compartçonniers étaient uns et communs en bien meubles et en conquêts immeubles ». Les immeubles qu'ils pouvaient recevoir en donation ou legs et ceux dont ils héritaient leur restaient seuls propres.

Quand des enfants d'associés sortaient de la communauté pour aller s'établir ailleurs, ils perdaient leur droit sur la succession de leurs père et mère ; seulement la communauté était obligée de les doter, surtout les filles.

Il n'y avait pas de partage de récolte, ni d'attributions de bénéfices à chaque travailleur. Tous les biens des associés formaient une seule masse, sur laquelle ils vivaient tous dans la simplicité des mœurs antiques. A peine chacun d'eux recevait-il sa part de chanvre et de laine, avec quelque petite somme, pour pourvoir à son entretien personnel.

Les communautés agricoles ont dû s'étendre et fleurir en France pendant plusieurs siècles, depuis le xi^e ou le xii^e jusqu'au xvi^e, à l'époque de la Renaissance, où, par suite du changement des mœurs et surtout par le retour aux idées du droit romain, elles commencèrent à décliner.

Toutefois la puissance des mœurs résista longtemps, et malgré l'opposition qu'elles rencontraient dans les lois nouvelles, beaucoup de communautés continuèrent à subsister dans diverses provinces et à maintenir aux travailleurs la jouissance des bienfaits attachés à la possession gratuite de l'instrument de travail.

La plupart des anciens jurisconsultes se sont accordés à reconnaître la prospérité de ces associations. Ces témoignages abondent au xvi^e, au xvii^e et même au xviii^e siècles, et ils ont d'autant plus de poids, qu'en général les jurisconsultes ont voué au principe de la propriété individuelle un culte exclusif et sont profondément hostiles à toute idée d'indivision et de communauté.

Si l'on doutait du besoin de transformation sociale qui tourmente notre époque, on n'aurait qu'à réfléchir sur la direction prise, depuis quelques années, par les écrivains préférés du public. En est-il un qui ne se soit cru obligé d'élargir le terrain rebattu du roman ou du drame, et d'y introduire avec plus ou moins de bon sens, de raison, de goût, de talent, la critique de quelques abus, un plaidoyer en faveur d'une classe méconnue, un réquisitoire contre telle autre, oppressive ou corruptrice; enfin un travail de moraliste tendant à une réforme quelconque?

AURÉLIEN SCHOLL.

LES GRANDS MAGASINS

M. G. d'Avenel a publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une curieuse étude sur les grands bazars parisiens, le *Louvre*, le *Bon Marché*, le *Printemps*, que connaissent tous nos compatriotes qui ont fait leur visite à Paris.

Nous y trouvons d'intéressants renseignements statistiques. L'un de ces bazars, le *Bon Marché*, a fait en 1893 pour 150 millions d'affaires.

« C'est, dit M. G. d'Avenel, le chiffre le plus élevé auquel il ait été donné à une maison de commerce de parvenir jusqu'ici dans le monde. Rapproché de ce chiffre prestigieux, le total des bénéfices nets, quoique considérable en lui-même, semble relativement modeste. Il justifie le grand organisme des attaques auxquelles il est en butte. Les bénéfices du *Bon Marché*, qui ont été l'année dernière de 8 millions, ne représentent en effet qu'un courtage d'environ 5 p. c. sur le prix des objets qui ont traversé ses galeries. Ces 8 millions sont le résidu laissé dans la caisse par les 150 millions que le public y a versés, après qu'il a été payé par le magasin 118 millions à ses fournisseurs, et qu'il a été pourvu aux frais généraux dont le chiffre s'élève à 24 millions.

» Sur ces 8 millions, 1 million a été porté à la réserve statutaire, qui monte aujourd'hui à 27 millions; 200,000 francs ont été portés à une réserve spéciale d'incendie, qui atteint déjà 6,500,000 francs; le solde de 6,800,000 francs — auquel viennent s'ajouter environ 400,000 francs de rente provenant des valeurs

mobilières figurant dans la réserve — a été distribué aux actionnaires (tous des travailleurs, tous employés ou anciens employés du *Bon Marché*). »

Au *Louvre*, les actions émises à 5,000 francs étaient tombées d'abord au-dessous de 500 francs. L'an dernier, chacune de ces actions a rapporté 19,000 francs de dividende, soit à peu près 400 p. c. du prix d'émission. Voilà pour les recettes.

Passons aux dépenses :

« Détails amusants : la ficelle, à elle seule, coûte annuellement au *Louvre* 40,000 francs ; la nourriture des employés exige, le jour de la poule au riz, 700 volailles ; la cuisine, pour servir 3,000 personnes en trois *gauches* (gauche en style de nouveauté veut dire repas), se fait à la vapeur dans des appareils perfectionnés ; 2,400 litres de potage cuisent dans trois bassines de chacune 800 litres de contenance ; il y faut par 10 pièces de vin, 1,400 kilos de pain, 1,200 kilos de viande, 250 kilos de beurre, 600 kilos de poisson, etc., apprêtés et servis par 15 cuisiniers et 81 garçons de salle.

» Deux millions de francs chaque année passent au *Bon Marché* en victuailles. Notons que, sous le rapport du dessert, les dames ont partout un supplément de faveur. »

Certains articles sont mis en vente à bas prix pour allécher la clientèle. Les gants, par exemple, ne rapportent pas plus de 4 p. c. et, les frais généraux s'élevant à 17 p. c. du chiffre d'affaires, cet article se vend avec une perte de 13 p. c. Le bas prix a dû stimuler la vente, car le gant, comparativement à sa modeste part dans la toilette, atteint dans les grandes maisons un assez

joli chiffre : 5,400,000 francs au *Bon Marché*, où soixante employés débitent annuellement 1,500,000 paires de gants, depuis l'humble filloselle qui cache à peine le poignet jusqu'au chevreau qui gante le coude.

Le rédacteur insiste surtout sur les origines très humbles de ces colossales installations. Presque tous leurs fondateurs ont débuté quasi avec rien.

Eternelle histoire du millionnaire venu à la ville en sabots.

Tout travail humain résultant nécessairement d'une force collective, toute propriété devient par la même raison, collective et indivise; en termes plus précis, le travail détruit la propriété.

P.-J. PROUDHON.

COOPÉRATIVE VINICOLE GÉNÉRALE

Association de Viticulteurs Français

Statuts déposés chez M^e BRULLE, notaire à Libourne

Siège social à Libourne (Gironde)

Succursales à Montpellier, Epernay, Chassagne-Montrachet et Cognac

VINS DE TOUTES PROVENANCES

**Fournitures spéciales aux Sociétés coopératives
et à leurs sociétaires**

DOMAINE DE CHATEAU-ROUSSILLON

Près **PERPIGNAN** (Pyrénées-Orientales)

PRODUCTION : 2,500 HECTOLITRES

PRIX-COURANT POUR LA VENTE AU DÉTAIL

	La pièce 220-225 litres	La demi-pièce 120-125 litres
Vin rouge de table bon ordinaire, de coteau, 9° à 9°5 fr.	65 "	38 "
Clos Charlemagne (vin rouge mon- tagne), 10° à 10°5	70 "	42 "
Château-Roussillon (vin rouge su- périeur), 11° à 11°5	80 "	47 "
Vin pour coupage, suivant degré et mérite	90 " à 100 "	

*Logé sur wagon Perpignan, terme 30 jours avec 3 p. c. d'escompte
ou 60 jours net.*

PRIX-COURANT DE GROS

Spécial aux économats et aux Sociétés coopératives
EN GARE DE DÉPART

Vin rouge récolte 1894

QUANTITÉS	9°-9°5	10°-10°5	11°-11°5
	le litre	le litre	le litre
Par 500 à 1,000 litres	0.21	0.23	0.26
Par 1,000 à 2,000 "	0.20	0.22	0.24
Pour quantités supérieures, prix à débattre.			

Sans engagement. — Les frais de transport et de régie sont à la charge de l'acheteur.

Grosse futaille prêtée pour affaires importantes.

Le prix de revient sera établi pour tout acheteur qui en fera la demande. — La qualité de la marchandise est garantie sur facture.

Les vins ne sont pas plâtrés

Fine Catalane. — Eau-de-vie fine garantie de pur vin de vendange. La bouteille : 5 francs. En caisses de 6, 12 et 24. — Port et régie en sus.

S'adresser à M. A. AYMERICH, propriétaire, vice-président du Syndicat agricole des Pyrénées-Orientales, rue Manuel, 1, PERPIGNAN.

On accepterait des Représentants.

LES INTERMÉDIAIRES

En vous reposant sur les marchands du soin d'établir dans leurs gains la modération convenable et laissant l'évaluation des produits à cette concurrence actuelle qui n'est qu'une lutte de fourberies, d'intrigues et de frais inutiles, n'avez-vous pas pris les hommes pour les choses, l'intérêt des commerçants pour celui de l'industrie ?

N'avez-vous pas opéré comme le roi, quand il créait un grand louvetier pour détruire les loups ? Celui-ci trouvait bien mieux son compte à les conserver ; il eût plutôt travaillé à augmenter le nombre des loups, afin d'étendre ses fonctions, multiplier ses agents et ses bénéfécies.

Ainsi font les marchands et toutes les classes improductives quand on les laisse libres d'agir de tous leurs moyens pour accroître leur nombre et leur influence.

Il est donc indispensable de restreindre l'exercice des fonctions qui ne créent pas, qui ne donnent pas un produit réel à l'état social ; et n'est-ce pas une folie de se reposer sur une corporation du soin de se nuire à elle-même en diminuant les abus et les bénéfécies qui l'engraissent ?

Essayez de n'écouter que les militaires et les ecclésiastiques sur l'organisation de l'Eglise et de l'armée, ils transformeront la moitié de votre population en soldats et en moines. Et de même, si vous vous fiez aux marchands seuls pour l'organisation du commerce, vous les verrez pulluler comme des moucherons ;

vos villes seront encombrées de boutiques et parées d'échoppes.

Ils attireront tous les capitaux au brocantage, à l'agiotage et au monopole, et dépouilleront de ces mêmes capitaux les cultures et les fabriques, dont les bénéfices honorables, mais modérés, pénibles et lents (1), n'allècheront jamais l'homme pécunieux, tant que l'agiotage lui offrira l'appât d'un gain double et triple de celui qu'il peut attendre de l'industrie honnête et productive.

FOURIER.

Les renseignements de l'anthropologie, on ne saurait le méconnaître, apportent un puissant concours à l'humanité pour la réalisation de son propre développement. Ils peuvent la guider dans la poursuite incessante du mieux et de l'utilité générale. Ils peuvent avancer le jour où l'individu jouira de la plus grande somme possible de bien-être et de liberté, le jour où sera enfin établie l'égalité sociale.

(Précis d'anthropologie.) HOVELACQUE et HERVÉ.

*
* *
*

L'avenir lointain tient en réserve des formes de vie sociale supérieures à tout ce que nous avons jamais imaginé.

(Introduction à la Science sociale.) SPENCER.

(1) Il va sans dire que nous ne sommes pas d'accord avec Fourier sur les « bénéfices honorables, mais modérés, pénibles et lents » de l'industrie.

Les Bienfaits de la Coopération

L'industrie civilisée est fondée sur une double absurdité :

En agriculture, le morcellement ou subdivision par famille, réunion la plus petite, la plus contraire à l'économie, à la mécanique et à l'attraction industrielle, qui exige dans les travaux des groupes nombreux, libres et bien pourvus.

En commerce, le libre exercice de fourberie individuelle, concurrence anarchique et complicative, qui élève au vingtuple la masse d'agents nécessaires aux échanges, au mécanisme distributif.

Un régime qui serait fondé sur deux bases opposées, sur la plus grande réunion sociétaire en agriculture, et sur la garantie de vérité en relations commerciales, donnerait nécessairement des résultats opposés aux misères du système civilisé. Il deviendrait en industrie un « nouveau monde » dont la science devrait tenter ou proposer la recherche.

FOURIER.

On a fait un tort irréparable à M^{me} Mackay, la femme du millionnaire américain. Ne s'est-on pas avisé de raconter que c'est une ancienne blanchisseuse? Horrible! On ne s'étonnera pas que le mari offensé ait promis une récompense de mille dollars à celui qui découvrirait l'auteur de cette nouvelle déshonorante. Si on ne tire pas une prompt vengeance des gens qui l'ont mise en circulation, ils seraient capables de faire aussi courir le bruit que M. Mackay lui-même gagne sa vie par le travail!

LES
COOPÉRATEURS BELGES

Revue mensuelle de la Coopération (6^e année)

ABONNEMENTS :

Belgique, un an (avec Almanach) fr. 1.25
Etranger, — 2.00

PUBLICITÉ :

Un quart de page fr. 150.00
Un huitième de page 100.00

Les *Coopérateurs Belges* est le seul organe spécial de la coopération existant en Belgique.

Sa publicité est excellente, attendu qu'il est lu par toutes les administrations de toutes les coopératives du pays, qui comptent un total de plus de cent cinquante mille membres.

NOTRE CONSOLATION, NOTRE ESPOIR !

Il ne reste qu'une seule consolation : il est très probable que les générations suivantes dégèneront encore davantage, deviendront plus superficielles, encore plus pauvres d'esprit et de cœur ; pour elles, nos intérêts seront inaccessibles, et nos idées inintelligibles. Les peuples, comme les maisons régnautes, deviennent plus obtus avant la chute, leur entendement se voile, ils survivent, comme les vieillards, à leur intelligence.

Comme les Mérovingiens, conçus dans la débauche et dans l'inceste, et morts dans une espèce d'enivrement sans jamais avoir un instant clairement conscience d'eux-mêmes ; comme l'aristocratie, dégénérée jusqu'à la production de chétifs crétins, amoindrie dans la taille, défigurée dans les traits... ainsi la bourgeoisie européenne achèvera sa piètre existence dans les ténèbres de l'incapacité intellectuelle, dans des sentiments flasques, sans convictions, sans les arts du beau, sans une puissante poésie.

Les générations faibles, malades, bêtes, se traîneront jusqu'à l'explosion, jusqu'à l'une ou l'autre lave — qui les couvrira d'un linceul de pierre, et les abandonnera à l'oubli des chroniques.

Et puis ?

Et puis viendra le printemps, une vie jeune et fraîche s'agitera sur leurs pierres sépulcrales ; la barbarie de la jeunesse, pleine de forces incohérentes, mais saines, remplacera la barbarie sénile ; une puissance sauvage

et fraîche envahira la jeune poitrine de peuples jeunes,
— et alors commencera un nouveau cycle d'événements et un nouveau volume de l'histoire universelle.

(De l'autre Rive, 1871.)

A. HERZEN.

Tous les êtres intelligents ont été créés pour une fin.
Cette fin est le bonheur, et cette fin leur donne des
droits fondés sur cette destination. TURGOT.

*
* *

Il vaut mille fois mieux l'abus de la parole que la
négation de la liberté de parole; l'abus meurt dans un
jour, mais la négation tue la vie du peuple et ensevelit
l'espoir du progrès.

CHARLES BRADLAUGH.

RECEVEZ

DIRECTEMENT de la MARTINIQUE votre RHUM

Rhum fin à 2 francs le litre

Rhum surchoix à fr. 2.50 le litre

En fûts depuis 25 litres

Remise de 15 p. c. aux Sociétés coopératives, à cause
des quantités et des fûts plus forts

Ces prix s'entendent pour la marchandise rendue logée
franco aux ports de France desservis par la Compagnie des
Transatlantiques.

PAIEMENT APRÈS RÉCEPTION ET SATISFACTION

NOUVELLES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

(du 20 octobre 1893 au 1^{er} novembre 1894)

1. Soc. coop. l'Épargne, à Verviers.
2. — de Vereenigde Poeldeniers en Wildverkoopers, à Anvers.
3. — d'Épargne et de Crédit, à Velthem-Beysssem.
4. — Ligue des Peintres Saint-Luc, à Louvain.
5. — les Amis réunis, à Bouffioux.
6. — d'Épargne et de Crédit, à Vorst-Meerlaer.
7. — protectrice des arts industriels et commerciaux, à Liège.
8. — l'Escaut, à Anvers.
9. — d'Épargne et de Crédit, à Heyst-op-den-Berg.
10. — l'Imprimerie économique, à Ixelles.
11. — l'Union des Mineurs, à Auvélais.
12. — l'Imprimerie populaire, à Charleroi.
13. — de l'Orphelinat rationaliste, à Bruxelles.
14. — des Cultivateurs du Hainaut, à Ath.
15. — Syndicat de la Gilde des Cordonniers, à Tirlemont.
16. — Syndicat agricole de l'Entre-Sambre-et-Meuse namurois, à Ermeton-sur-Bart.
17. — Ligue des Cabaretiers indépendants, à Malines.
18. — d'Oosterlingen beëdigde Meters en Wegersnatie, à Anvers.
19. — Laiterie de Schoonaerde, sous Erps-Querbs.
20. — Laiterie de Tongerloo (Tongres).
21. — les Propriétaires réunis, à Cul-des-Sarts (Dinant).
22. — Laiterie de Bocholt (Tongres).
23. — Laiterie de Wiesbeke (Courtrai).

24. Soc. coop. Laiterie de Beernem (Bruges).
25. — des Bateliers réunis, à Anvers.
26. — Laiterie du pays de Herve, à Verviers.
27. — de Saint-Trond, à Saint-Trond.
28. — Mutuelle générale, à Anvers.
29. — Laiterie de Galieren (Tongres).
30. — Cordonniers réunis, à Verviers.
31. — Union générale des Travailleurs, à Anvers.
32. — d'Épargne et de Crédit, à Oostkerke (Bruges).
33. — Brasserie de Châtelet, à Châtelet.
34. — des Ouvriers phosphatiers réunis, à Ans.
35. — franco-belge d'assurances sur la vie La Familiale,
à Bruxelles.
36. — l'Espérance, à Mont (Comblain-au-Pont).
37. — artistique, à Bruxelles.
38. — de Neufvilles, à Neufvilles.
39. — l'Économie de Grand-Marchin (Huy).
40. — Laiterie de Op-Itter (Tongres).
41. — la Presse flamande, à Bruxelles.
42. — Syndicat des Viticulteurs belges, à Hoeylaert.
43. — les Pharmacies fédérales, à Charleroi.
44. — Volkslust, à Anvers.
45. — Institut médico-chirurgical, à Jambes (Namur).
46. — Syndicat des Cultivateurs du canton de Fléron,
à Micheroux.
47. — la Prévoyance, à Anvers.
48. — les Montagnards réunis, aux Forges (Huy).
49. — Union des Mineurs et Métallurgistes, à Monceau-
sur-Sambre.
50. — d'assurances La Meuse, à Liège.
51. — Laiterie de Velthem-Beysssem.
52. — d'Épargne et de Crédit, à Erps-Querbs.
53. — d'Épargne et de Crédit, à Aubel.
54. — la Philanthropie, à Verlaine (Huy).

55. Soc. coop. d'Épargne et de Crédit, à Wommerson (Louvain).
56. — Het Volk, à Gand.
57. — d'Épargne et de Crédit, à Lemberge (Gand).
58. — la Mutuelle Cycle, à Bruxelles.
59. — Sainte-Barbe, à Aywaille.
60. — les Métallurgistes économes de Bel-Air (Marchin-Huy).
61. — l'Union prolétarienne, à Quaregnon.
62. — mutuelle des Laitiers de l'arrondissement de Bruxelles, à Anderlecht.
63. — Maison du Peuple de Saint-Josse-ten-Noode.
64. — alimentaire des Ouvriers de l'usine Régissa (Huy).
65. — Banque populaire, à Louvain.
66. — l'Espoir des Ouvriers carriers des Avins (Huy).
67. — Brasserie des Ouvriers réunis, à Liège.
68. — des Tailleurs réunis, à Liège.
69. — d'Épargne et de Crédit, à Ten Bank (Louvain).
70. — la Concorde, à Soignies.
71. — d'Épargne et de Crédit, à Duffel (Malines).
72. — l'Avenir, à Géromont (Comblain-au-Pont).
73. — la Textile, à Verviers.
74. — d'Épargne et de Crédit, à Barnich-Autelbas (Arlon).
75. — l'Aiguille, à Bruxelles.
76. — le Salut des familles, à Bruxelles.
77. — Laiterie d'Aerschot.

C'est un fait avéré que Madame, fille du roi, jouant avec une de ses bonnes, regarda à sa main, et, après avoir compté ses doigts : « Comment, dit l'enfant avec surprise, vous avez cinq doigts aussi, comme moi? » Et elle recompta pour s'en assurer.

CHAMFORT.

FABRIQUES DE MARGARINE

SIMON VAN DEN BERGH

ROTTERDAM (*Hollande*)

CLÈVES (*Allemagne*)

LONDRES (*21, Mincing Lane E. C.*)

PRODUCTION ANNUELLE :

50 millions de kilogrammes

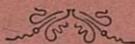
La **MARGARINE**, c'est le beurre du peuple.

La **MARGARINE** est aussi nourrissante que le beurre naturel.

La **MARGARINE** est un produit sain et bon marché.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Calendrier pour 1895	3
Coopération	7
Les douze Vertus de la Coopération.	13
Coopératives de carriers.	31
La Coopération en Allemagne	35
Un Prophète remarquable	39
La Coopération en Autriche	43
Les Communautés agricoles du moyen âge	47
Les Grands Magasins	51
Les Intermédiaires.	55
Les Bienfaits de la Coopération	57
Notre consolation, notre espoir!	59
Nouvelles sociétés coopératives	61



Bruxelles=Brugelles
Imprimerie Economique, Société coopérative
Rue de Trèves, 38, Quartier Léopold

